

DEPARTEMENT
DE PALAISEAU

VILLE DE BURES SUR YVETTE

ARRONDISSEMENT
DE PALAISEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

L'An Deux Mille dix-sept, le onze décembre à 19H03, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Bures-sur-Yvette en séance publique, sous la présidence de Jean-François VIGIER, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION
5 DECEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Irène BESOMBES, Arnaud POIRIER, Anne BODIN, Michel SERBIER, Emmanuelle GILBERT, Yvon DROCHON, Laurence MONSELLIER, Christian DURIX, Séverine LEDUC, Geneviève GILBERT, Richard VARSAVAUX, Joël ROBICHON, Hélène CACHIER, Christophe DEBONNE, Véronique DUBAULT, Aurélia AZEVEDO, Martial PALLUAU, Catherine LINDECKER, Raphaël ANGÉ à partir de 20h30, Patricia KASPERET, Christian NIERMONT, Francis VALENTI, Danièle CARRIERE et Gilles DELILLE.

DATE D’AFFICHAGE

20 DEC. 2017

ABSENT (S) EXCUSE (S) : Jean-Marc BODIOT pouvoir à Jean-François VIGIER.
Raphaël ANGÉ pouvoir jusqu'à 20h30 à Joël ROBICHON.

ABSENT (S) : Véronique HENRY
Dominique VOLTZ

SECRETARE DE SEANCE : Joël ROBICHON

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Nombre de présents	25
	26 à partir de 20h30 - Arrivée de Raphaël ANGÉ
Nombre de votants	29

OBJET : 109/2017 - TARIFS DU STATIONNEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Rapporteur : Yvon DROCHON

Le **CONSEIL MUNICIPAL** ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations et arrêtés municipaux mettant en œuvre le stationnement payant et les zones bleues sur le territoire communal,

Vu la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un parking public souterrain a proximité de la gare RER de Bures-sur-Yvette et l'exploitation de plusieurs zones de stationnement en surface conclue entre la ville et INDIGO Infra,

Vu la délibération n°084/2017 du 25 septembre 2017 relative à la fixation du Forfait Post Stationnement (FPS),

Vu les deux tableaux tarifaires en annexe,

Vu l'avis des commissions dédiées,

Après en avoir délibéré, **PAR 24 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS** (Patricia KASPERET, Francis VALENTI, Alban MOSNIER, Danièle CARRIERE et Gilles DELILLE).

- Dit que ces tarifs de stationnement seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Certifié exécutoire
La présente délibération
Le 20 DEC. 2017



Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
et ont signé les membres présents
Pour Extrait Certifié conforme
BURES-SUR-YVETTE, le 13 DEC. 2017

Le Maire,
Jean-François VIGIER



FORFAIT POST STATIONNEMENT

Durée	Tarif	Tarif Cumulé
15	- €	- €
30	- €	- €
45	- €	- €
48	0,80 €	0,80 €
54	0,10 €	0,90 €
60	0,10 €	1,00 €
66	0,10 €	1,10 €
72	0,10 €	1,20 €
78	0,10 €	1,30 €
84	0,10 €	1,40 €
90	0,10 €	1,50 €
96	0,10 €	1,60 €
102	0,10 €	1,70 €
108	0,10 €	1,80 €
114	0,10 €	1,90 €
120	0,10 €	2,00 €
135	15,00 €	17,00 €



Grille tarifaire du stationnement applicable à compter du 1^{er} janvier 2018

Tarifs horaires pour le parcs relais Gare et Hacquinière

Durée		Tarifs en € TTC
0:01	0:15	0,60
0:16	0:30	1,10
0:31	0:45	1,50
0:46	1:00	1,90
1:01	1:15	2,20
1:16	1:30	2,50
1:31	1:45	2,80
1:46	2:00	3,10
2:01	2:15	3,40
2:16	2:30	3,70
2:31	2:45	4,00
2:46	3:00	4,30
3:01	3:15	4,60
3:16	3:30	4,90
3:31	3:45	5,20
3:46	4:00	5,50
4:01	4:15	5,80
4:16	4:30	6,10
4:31	4:45	6,40
4:46	5:00	6,70
5:01	5:15	6,90
5:16	5:30	7,10
5:31	5:45	7,30
5:46	6:00	7,50
6:01	6:15	7,70
6:16	6:30	7,90
6:31	6:45	8,10
6:46	7:00	8,30
7:01	7:15	8,40
7:16	7:30	8,50
7:31	7:45	8,60
7:46	8:00	8,70
8:01	8:15	8,80
8:16	8:30	8,90
8:31	8:45	9,00
8:46	9:00	9,10
9:01	9:15	9,20
9:16	9:30	9,30
9:31	9:45	9,40
9:46	10:00	9,50
10:01	24:00	13,20
Ticket perdu		13,20



Tarifs abonnements pour le parc relais Gare

Tarifs en € TTC

Abonnement mensuel navigo 5j/7j	40
Abonnement mensuel 24h/24h	52

Tarifs abonnements pour le parc relais Hacquinière

Tarifs en € TTC

Abonnement mensuel navigo 5j/7j	30
Abonnement mensuel 24h/24h	42

Tarifs zones Voirie et Voirie Prolongement Gare

Tarifs en € TTC

45min gratuites (fractionnables en 3 fois un quart d'heure)
1€ TTC/ heure dans la limite de 2 heures

